

La vie périlleuse des entreprises

■ Dans tous les secteurs d'activité, les entreprises sont confrontées à des risques de nature diverse dont les conséquences peuvent avoir un fort impact sur leur activité.



Franck Vallée, pdg de Tunecharger, entreprise massicoise qui a mis au point un système de charge de batterie.

Vol d'espèces ou de produits pour un commerçant, mais aussi d'informations et d'idées pour une entreprise innovante, attaques malveillantes en matière d'informatique ou de réputation, situations de mise en danger des collaborateurs, du public, de l'environnement... Les situations à risques sont courantes dans les entreprises. Certaines, comme les défauts de fabrication, la responsabilité civile et pénale, le vol, les accidents du travail... sont couvertes par des assurances. Mais aucune indemnité ne peut réparer entièrement le préjudice causé par certaines pertes...

Il est généralement possible de prévenir l'exposition à ces difficultés par des mesures

de prévention. Les commerces de proximité, où les vols à main armée sont en augmentation constante, sont contraints de prendre le risque en considération. Les bijouteries, en particulier, s'équipent de matériels de plus en plus sophistiqués : vitrines blindées, portes à fermeture automatique, boutons d'alarme disséminés partout dans la boutique, caméras de vidéosurveillance jusqu'au domicile du commerçant... Mais c'est parfois pour quelques dizaines d'euros qu'un boulanger, un tabac, une supérette sont attaqués. La mise en place d'un système de surveillance fait partie des mesures préconisées pour se protéger. A Etampes, par exemple, 35 commerçants sont reliés à la police municipale par un dispositif d'alarme. Au moindre souci, un bouton déclenche une surveillance audio qui permet aux patrouilles d'intervenir rapidement si nécessaire. La seule affiliation du point de vente au réseau, dont la clientèle est informée par une affiche, produit un effet dissuasif sur les malfaiteurs.

La contrefaçon et le piratage, qui sont d'autres modalités de vol, touchent une entreprise sur deux. Leur impact se chiffre en

centaines de milliards de dollars à l'échelle mondiale et ils ont un effet direct sur l'emploi et le potentiel d'innovation. S'en prémunir nécessite de se tenir informé en permanence des prises opérées par la police et des produits mis en vente, en particulier sur Internet, voie privilégiée de diffusion des faux... Mais la protection principale d'un produit ou d'une marque est d'abord le dépôt de brevet, dont le coût est souvent très important. « Pour chaque pays, il faut payer non seulement l'enregistrement du brevet mais aussi sa traduction, ce qui revient cher à une PME. Je sélectionne donc avec soin les territoires où nous avons un marché suffisamment important et où un contrôle est possible », explique Franck Vallée, pdg de Tunecharger, à Massy, à l'origine d'un procédé de charge et de gestion de batterie innovant.

Lister les informations critiques

La perte de données informatiques, dont 6 entreprises sur 10 ont été victimes en 2009 (enquête Accenture), peut aussi avoir des conséquences majeures, en particulier lorsqu'elle porte sur des informations sen-

sibles. Une entreprise qui n'est pas en mesure de rassurer ses clients sur la sécurité des informations personnelles les concernant ou qui voit divulguer ses secrets de fabrication encourt une baisse de compétitivité. En cause : les pannes informatiques, la négligence ou l'erreur humaine, mais aussi le vol, la malveillance. Dans 7 cas sur 10, la divulgation d'informations sensibles est due à des indiscrétions verbales de la part de salariés, prestataires extérieurs, sous-traitants, fournisseurs, souvent de bonne foi. Pour parer ce risque une stratégie s'impose : listage des informations critiques, élaboration d'une charte de confidentialité... « Nous faisons signer à nos employés et nos partenaires un contrat de confidentialité », explique Franck Vallée. Blogs et forums sur Internet, en favorisant l'échange de remarques critiques, peuvent aussi être le lieu d'attaques malveillantes. De quoi nuire à la réputation d'une entreprise et, par contrecoup, lui faire perdre la confiance de ses clients, fournisseurs, financeurs, personnel... A défaut de pouvoir maîtriser tout ce qui se dit à son sujet, elle a donc le plus grand intérêt à assurer une veille sur Internet et dans les médias.

■ Pré-diagnostic, formations, aides financières...

La prévention des risques avec la CCI Essonne

La sécurité des commerces
Un guide, "Sécurité des commerces de proximité", publié par la CCIE en partenariat avec le Centre national de prévention et de protection, répond aux questions des entreprises et leur prodigue des conseils concrets pour prévenir et gérer l'ensemble des situations concernées.

Un pré-diagnostic de sûreté peut être réalisé par la CCIE pour identifier les points forts et les points faibles d'un point de vente.

Des formations : la CCIE propose régulièrement des journées de formations gratuites, alternant conseils pratiques et jeux de rôles sur la sécurité des commerces et la gestion des conflits dans le cadre des agressions (maîtrise du stress, comportements adéquats en cas d'agressions) ainsi que des matinées de sensibilisation à la détection de la fausse monnaie.

Une aide financière : le fonds d'aide d'urgence peut être octroyé par la CCIE aux victimes de sinistres accidentels ou criminels, sous forme d'une avance remboursable sans intérêt plafonnée à 7 622,45 €, pour financer les travaux de remise en état de leur point de vente.

Un accompagnement : le service com-

merce peut en outre être contacté à tout moment pour prodiguer un accompagnement en matière de sécurité.

• Informations : CCIE, service commerce : 01.60.79.90.21.

Protection des logiciels et des contenus médias

La sécurité économique

La cellule Secueco'91 de la CCIE propose aux entreprises d'identifier leurs vulnérabilités majeures, de protéger rapidement leur activité économique sensible, de renforcer leurs actions par l'intervention d'experts qualifiés, avec l'appui des différents services de l'Etat.

Des formations sous forme d'ateliers sont régulièrement organisées à la CCIE dans ce domaine. Par exemple la protection des logiciels et des contenus médias.

• Informations : CCIE, service Intelligence économique : 01.60.79.90.80.

■ A Crosne, le fabricant de produits nettoyants a suivi une formation

RCSI protège ses salariés

Philippe Rabot, dirigeant de RCSI, se sent très concerné par la notion de sécurité, sous tous ses aspects. Ce fabricant de produits nettoyants installé à Crosne a notamment suivi, il y a quelques années, auprès de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), une formation à la "santé sécurité". Celle-ci consiste à sensibiliser les entreprises sur les risques liés à l'exercice de certains métiers. Parmi les plus fréquents : le port de charge, qui entraîne des problèmes dorsolombaires, à l'origine d'un accident du travail avec arrêt sur quatre, la conduite de véhicules, qui occasionne 20 % des accidents mortels au travail... « La Caisse régionale d'assurance maladie (Cramif) nous a aidés à analyser les risques dans notre entreprise et à acheter notamment une machine à déplacer les cartons, qui met les salariés à l'abri des lombalgies, ainsi qu'un écran pour éviter les projec-



La conduite de véhicules occasionne 20 % des accidents mortels au travail.

tions lors du contrôle de remplissage des bidons, explique le dirigeant de cette PME de 9 personnes. Cette démarche est un formidable moyen de réduire le taux de rotation du personnel et d'augmenter la motivation d'une équipe. Et les moyens à mettre en œuvre ne sont pas toujours importants. Il peut suffire d'une formation sur un poste de travail ou d'une meilleure communication. »

• Informations : CCIE, service Développement Emplois et Compétences, tél. : 01.60.79.91.14.

